



HAL
open science

Evolution des structures agricoles : quelques grandes tendances en France et dans l'Union européenne

Laurent Piet

► **To cite this version:**

Laurent Piet. Evolution des structures agricoles : quelques grandes tendances en France et dans l'Union européenne. Cahiers du Développement Coopératif, 2018, 3, pp.19-21. hal-02624943

HAL Id: hal-02624943

<https://hal.inrae.fr/hal-02624943v1>

Submitted on 26 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les cahiers du développement coopératif

Sommaire

■ Édito.....	2
■ AGRIAL 3 ^e groupe coopératif agricole français.....	3
■ Les plateformes collaboratives vont-elles supprimer les Cuma ?.....	11
■ Agriculteurs : coopérer pour retrouver sa souveraineté technologique ?	13
■ COOPÉRATIVES ET RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS	
■ Préambule.....	15
■ Introduction. Insertion dans les métiers et renouvellement des générations en agriculture : de nouveaux défis pour les coopératives agricoles	16
■ Évolution des structures agricoles : quelques grandes tendances en France et dans l'Union européenne.....	19
■ Transmission et évaluation de la valeur des exploitations agricoles : la crise du renouvellement des générations en agriculture et les limites du modèle actuel.....	27
■ Transmission des exploitations et installation des jeunes : la question de la pression foncière en milieu périurbain	32
■ Des MAE aux PSE, à la recherche d'une efficacité économique, sociale et territoriale : le rôle des coopératives ?	39
■ Nos Coop demain, à nous de jouer	44
Quelle(s) implication(s) des jeunes coopérateurs ?.....	45
1 ^{er} et 2 juin 2017 : les jeunes coopérateurs parlent à leur président.....	52

Évolution des structures agricoles: quelques grandes tendances en France et dans l'Union européenne

Laurent Piet

SMART-LERECO

Agrocampus Ouest, INRA

35000 Rennes, France

Adresse de correspondance:

INRA, UMR SMART

4 allée Adolphe-Bobierre, CS 61103

35011 Rennes cedex, France

Email: laurent.piet@inra.fr

Téléphone: +33 (0)2 23 48 53 83

Depuis une soixantaine d'années au moins, la France connaît un fort changement structurel en agriculture avec une diminution nette du nombre des exploitations et, parallèlement, un accroissement important de leur taille. Ainsi, d'après les recensements effectués à peu près tous les dix ans par le ministère en charge de l'agriculture, on dénombrait un peu moins de 490 000 exploitations en 2010 alors qu'on en comptait près de 2,3 millions en 1955, soit une diminution d'environ 80 % ; en attendant les chiffres de 2016, l'enquête la plus récente sur la structure des exploitations agricoles réalisée par ce même ministère évaluait ce nombre à un peu moins de 452 000 en 2013. Dans le même temps, la taille moyenne des exploitations, mesurée par leur surface agricole utile (SAU), est passée de moins de 15 ha en 1955 à 55 ha en 2010, soit une multiplication par près de quatre ; en 2013, la SAU moyenne était évaluée à un peu plus de 60 ha (source : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/structure-des-exploitations-964/Agreste>).

Ces évolutions se situent dans la moyenne européenne, aussi bien en matière de

nombre d'exploitations que de taille. En effet, à l'échelle de l'Union européenne (UE) tout comme en France, le rythme de diminution des effectifs est évalué à un peu plus de 3 % par an et celui relatif à l'augmentation de la SAU par exploitation à 3 % par an sur la période 1990-2013 (source : Eurostat <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database>). Il existe cependant une forte hétérogénéité entre États membres de l'Union européenne : ainsi, par exemple, sur la dernière décennie, le rythme de diminution du nombre des exploitations atteint près de 9 % par an en Bulgarie alors qu'il n'est que de 1 % par an en Irlande ; réciproquement, le rythme d'augmentation de la SAU dépasse 10 % par an en Estonie et en Bulgarie alors qu'il est de tout juste 1 % par an en Suède ou en Autriche. Globalement, à quelques exceptions près comme la Roumanie, on constate que le changement structurel est plus rapide dans les pays d'Europe centrale et de l'Est que dans les quinze « anciens » États membres d'Europe de l'Ouest.

Avec en moyenne 55 ha de SAU par exploitation, les structures françaises sont nettement plus grandes que la moyenne européenne.

Cette dernière s'établit en effet à 14,5 ha par exploitation, essentiellement du fait des très nombreuses et très petites structures roumaines (près de 4 millions d'exploitations de 3,5 ha en moyenne), italiennes (1,6 million d'exploitations de moins de 8 ha en moyenne) et polonaises (1,5 million d'exploitations de moins de 10 ha en moyenne). La France ne se classe néanmoins qu'à la 7^e position des États membres de l'Union européenne, derrière la République tchèque (150 ha), le Royaume-Uni (90 ha), la Slovaquie (77 ha), le Danemark (63 ha), le Luxembourg (59 ha) et l'Allemagne (56 ha). La différence de taille est même nettement plus marquée lorsqu'on s'intéresse aux exploitations les plus grandes : en France, les structures de plus de 100 ha ne valorisent en moyenne « que » 175 ha de SAU alors qu'elles atteignent 275 ha en Allemagne, 400 ha en Hongrie, 475 ha en Roumanie, près de 700 ha en Bulgarie et en République tchèque, et plus de 780 ha en Slovaquie.

Si les exploitations françaises sont ainsi de taille relativement « moyenne » par rapport à celles de certains autres pays de l'Union européenne, elles sont également plus homo-

gènes. Les 20 % d'exploitations françaises les plus grandes utilisent en effet 60 % de la SAU totale, ce qui place la France parmi le tiers des États membres les moins inégalitaires en termes de répartition du foncier entre exploitations. En la matière, ce sont l'Irlande et la Finlande qui sont les plus égalitaires puisque les 20 % d'exploitations les plus grandes y occupent « seulement » 50 % de la SAU totale. À l'inverse, Hongrie, Slovaquie et République tchèque apparaissent très inégalitaires, les 20 % d'exploitations les plus grandes occupant plus de 95 % des terres. Malgré la dynamique du changement structurel en France rappelée plus haut, cette répartition de la SAU se révèle en outre très stable : le taux de 60 % de la SAU occupés par les 20 % les plus grandes est en effet pratiquement inchangé depuis la fin des années 1960 (voir <https://academic.oup.com/erae/article-abstract/39/1/5/412701?redirectedFrom=fulltext> Piet et al., 2012). Ce n'est pas le cas partout dans l'Union européenne : au Danemark, ce taux est par exemple passé de 47 % en 1990 à 67 % en 2013.

L'organisation et les conditions de travail, facteurs d'augmentation de la taille des structures d'exploitation

Découvrez dans notre Théma « Accueillir les nouveaux coopérateurs », comment Triskalia, Solarenn et d'autres coopératives contribuent à l'installation au travers de diverses initiatives. <https://www.lacooperationagricole.coop/themas>

« L'organisation du travail et la pénibilité sont les freins essentiels exprimés par les jeunes en élevage. C'est toujours plus facile de travailler en équipe et donc plus on va structurer des outils permettant de répartir les tâches sur plusieurs personnes, mieux ce sera : plusieurs associés, un patron avec des salariés... Peu importe, ce qui compte, c'est la dimension sociale de l'outil. Il faut que nous réfléchissions à l'intérieur de nos coopératives pour donner des éléments de réponses : appui au management, appui en ayant des salariés dédiés... Comme pour le financement il faut adapter nos réponses aux besoins de nos adhérents. »

Philippe le Vannier, Triskalia

« Un jeune qui s'installe doit savoir s'il veut travailler à plusieurs ou en équipe... les tours de garde du week-end, on est content de pouvoir les partager à plusieurs ! Plus l'entreprise est importante plus on peut déléguer : à 10, le patron doit tout faire, à 30-40 il est possible de déléguer, d'avoir une personne dédiée à la gestion du personnel... et en plus on fait des économies d'échelles ce qui permet d'écraser les coûts de structure. L'accroissement des structures pose des problèmes de financement, mais présente aussi des avantages en rendant l'activité socialement plus acceptable. »

Christophe Rouse, président de Solarenn.

Une autre tendance marquante du changement structurel en France est le développement des formes sociétaires d'exploitation. Le nombre de ces exploitations a en effet été multiplié par près de 8 ces trente dernières années, soit une augmentation de 11 % par an en moyenne, leur poids dans la population étant passé d'environ 1 % au début des années 1980 à plus de 50 % en 2014. Dans le même temps, la SAU exploitée par ces formes sociétaires a été multipliée par près de 6, soit une croissance annuelle de 9 % en moyenne, leur part dans la surface totale, devenue majoritaire en 2005, étant passée de 10 % au début des années 1980 à près de 60 % aujourd'hui. En parallèle, on assiste à une diversification des formes d'organisation sociétaire avec, de plus en plus souvent, des participations croisées d'agriculteurs dans plusieurs exploitations, la dissociation entre exploitation proprement dite et une ou plusieurs structures sociétaires spécialement dédiées à la gestion du foncier, du matériel, voire de la main-d'œuvre, ou encore à la première transformation ou la commercialisation des produits. En outre, se développent aussi des modes moins formels d'organisation comme les assolements en commun ou les centres collectifs d'engraissement, ainsi que le recours à l'externalisation de tout ou partie des opérations en délégation à des entreprises de travaux agricoles.

Malgré cette tendance, la main-d'œuvre agricole française reste encore majoritairement familiale puisque, mesurée en unité de travail annuel (UTA), elle représente encore près de 70 % de la main-d'œuvre totale des exploitations. C'est plus que la moyenne européenne (60 %) bien que, là aussi, on observe une grande diversité de situations entre États membres : la main-d'œuvre non salariée représente en effet près, voire plus, de 90 % de la main-d'œuvre totale en Autriche, en Irlande ou en Slovaquie, mais moins de 20 % en République tchèque, en Bulgarie ou en Slovaquie. Il faut néanmoins noter qu'en France, d'une part, la part du salariat est nettement plus élevée dans les grandes exploitations (représentant environ les deux tiers de

la main-d'œuvre totale dans les exploitations de plus de 500 k€ de potentiel économique de production) et que, d'autre part, cette part est en constante progression puisqu'elle ne représentait encore qu'environ 15 % de la main-d'œuvre totale au milieu des années 1980 contre plus de 30 % aujourd'hui.

Si elles brossent à grands traits quelques tendances structurelles remarquables, les évolutions précédentes ne peuvent évidemment pas résumer à elles seules les profondes mutations qu'ont connues les exploitations françaises et européennes depuis les 30 ou 50 dernières années. Une analyse plus poussée serait en effet nécessaire pour évoquer les phénomènes de mécanisation, de changement dans les pratiques, dans les modes de production ou encore dans l'organisation et la qualité du travail, la financiarisation croissante du capital de certaines structures, etc. S'il est difficile de dire *a priori* si toutes ou seulement certaines de ces tendances vont se maintenir à l'avenir et d'autres s'infléchir, il ne semble pas inintéressant, pour finir, d'évoquer deux aspects d'ordre démographique qui participent à dessiner l'avenir de la « ferme France ».

D'une part, une récente étude <http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/dossiers/article/la-transmission-des-exploitations> du Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère en charge de l'agriculture montrait que, parmi les 58 % d'exploitations dont la succession était incertaine en 2000, 83 % s'avéraient finalement reprises sept ans après, ce chiffre montant à 94 % pour les 42 % d'exploitations dont le successeur était connu en 2000. Parmi toutes celles finalement reprises, le devenir des exploitations était alors à peu près à parité entre installation et agrandissement. L'incertitude quant à la succession semble néanmoins en progression puisque, d'après la même étude, c'étaient en 2010 près des deux tiers des chefs d'exploitation non retraités de plus de cinquante-cinq ans qui déclaraient ne pas encore avoir identifié de successeur.

Se pose donc, d'autre part, la question du renouvellement des générations au sein de l'agriculture française. Les chiffres du dernier recensement montrent en effet qu'en 2010 près de 55 % des exploitants français avaient plus de cinquante ans et devraient donc prendre leur retraite d'ici à 2020-2025. On assisterait donc à un vieillissement de la population agricole par rapport au recensement de 2000, se manifestant par une augmentation de la part des plus de cinquante ans (elle était de 47 % en 2000) et une diminution concomitante de la part des moins de quarante ans (19 % en 2010 contre 26 % en 2000). Trois éléments viennent cependant nuancer ce constat *a priori* plutôt sombre. Premièrement, il s'avère que ces diverses proportions, bien que variant effectivement d'un recensement à l'autre, sont en fait relativement stables depuis quarante ans : dans les années 1970, la part des plus de cinquante ans était déjà de 54 % (et avait même atteint 60 % dans les années 1980) quand celle des moins de quarante ans était alors de seulement 17 %. Deuxièmement, la proportion des plus de cinquante ans varie entre spécialisations productives (elle est par exemple de 60 % en grandes cultures contre 40 % en bovins lait) et entre statuts juridiques (avec là aussi 60 % chez les individuelles contre 40 % chez les sociétaires), la question ne se posant donc pas partout dans les mêmes termes. Enfin, troisièmement, avec plus de 60 % d'exploitants de moins de cinquante-cinq ans, la France se situe à la 4^e place des États membres de l'Union européenne « les plus jeunes » derrière l'Autriche (74 % de moins de cinquante-cinq ans), la Pologne (72 %) et l'Allemagne (68 %) quand la moyenne européenne se situe à 47 %, certains pays ne comptant que 40 % de moins de cinquante-cinq ans, comme la Roumanie, l'Italie ou la Bulgarie, voire moins de 30 % pour le Portugal. Dans ces derniers, la question du renouvellement des générations pourrait donc s'avérer encore plus problématique. La plupart des travaux conduits en France montre en tout cas que la double tendance vers moins d'exploitations toujours plus

grandes devrait se poursuivre ces prochaines années, bien qu'à un rythme sans doute ralenti par rapport aux périodes précédentes¹. Il est souvent évoqué que cette concentration de la production s'accompagnerait à terme d'une opposition entre, d'une part, des « firmes » de très grande dimension tournées vers la production de commodités agricoles destinées aux marchés internationaux et, d'autre part, des « fermes » de dimension réduite tournées vers des productions labellisées et commercialisées *via* des circuits courts. Force est de constater qu'une telle « bipolarisation » des structures ne s'est pas vraiment observée sur les cinquante dernières années, pas plus d'ailleurs que leur homogénéisation, puisque, comme l'ont montré Piet *et al.* (2012 : <https://doi.org/10.1093/erae/jbr035>) et comme on l'a rappelé plus haut, les inégalités de taille au sein de la population des exploitations françaises n'ont que très légèrement augmenté depuis 1970. Cette étude montre néanmoins que ces inégalités auraient pu devenir nettement plus importantes si la quasi-totalité des mesures de politique agricole (1^{er} et 2^e piliers de la PAC, quotas laitiers, politique des structures) n'avaient pas contribué à freiner leur augmentation. Sans que des travaux académiques aient pour l'instant établi une réelle relation de cause à effet, il apparaît que la forte augmentation de ces mêmes inégalités de taille au Danemark depuis 1990 coïncide pour sa part avec la libéralisation du marché foncier dans ce pays à la fin des années 1980...

À l'heure où, en France, l'opportunité d'un contrôle des structures a récemment été à nouveau mise en question, où nombre de députés et responsables agricoles appellent à une « grande loi foncière » qui pourrait voir un élargissement des prérogatives des Safer, où la dernière réforme de la PAC a introduit la possibilité de paiements spécifiquement destinés aux exploitations les plus petites

¹ Voir par exemple le tableau n° 2, page 25, de l'ouvrage *Le monde agricole en tendances*, http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/CEP-Le_monde_agricole_en_tendances.pdf

ainsi qu'aux jeunes agriculteurs, en même temps que celle d'un plafonnement de certaines aides, et où se prépare déjà la prochaine réforme pour la période post-2020, on voit bien que cette question du ou des « modèles agricoles » et de l'agriculture que nous voulons pour demain reste au cœur des préoccupations aussi bien de la profession, des politiques, que des citoyens dans leur ensemble. •

Aller plus loin

"How do agricultural policies influence farm size inequality? The example of France", Laurent Piet, Laure Latruffe, Chantal Le Mouël, Yann Desjeux in *European Review of Agricultural Economics*, Volume 39, Issue 1, 1 February 2012, p. 5-28, <https://doi.org/10.1093/erae/jbr035>

"La transmission des exploitations agricoles," *Agriste les Dossiers* n° 29, septembre 2015 : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/dossiers/article/la-transmission-des-exploitations>

Gambino M., Laisney C., Vert J. (coord.), *Le monde agricole en tendance. Un portrait prospectif des agriculteurs*, Centre d'études et de prospective, SSP, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, 2012. <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/CEP>